



Coordination des Associations de Seniors

Procès-verbal de la réunion du CA du 7 décembre 2015

Projet

Présents :

<i>Anne-Marie Balthasart</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Arlette Crapez Nisot</i>	<i>Ainés solidarité Europe</i>
<i>Dominique Blondeel</i>	<i>Infor Homes Wallonie</i>
<i>Sylvain Etchegaray</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>
<i>Jacques Maesschalck</i>	<i>Ainés solidarité Europe</i>
<i>Maryse Dauvin</i>	<i>Fédération Indépendante des Seniors</i>

Excusés :

<i>Anne Jaumotte</i>	<i>Aînés ECOLO</i>
<i>Corinne Rosier</i>	<i>Ligue Libérale des Pensionnés</i>
<i>Florence Lebailly</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Isabelle Capiaux</i>	<i>Espace Seniors</i>
<i>Jean Gengler</i>	<i>Infor Homes Wallonie</i>
<i>Josette Neunez</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Patrick Feltesse</i>	<i>Aînés du MOC</i>
<i>Sergio Ravicini</i>	<i>FGTB Seniors</i>
<i>Christiane Ophals</i>	<i>Enéo</i>
<i>François Verhulst</i>	<i>Courants d'âges</i>
<i>Gilbert Lonnoy</i>	<i>FGTB Seniors</i>
<i>Hubert Preiser</i>	<i>Fédération Indépendante des Seniors</i>
<i>Jean-Jacques Viseur</i>	<i>Enéo</i>

Absents :

Invités :

Kiriaki Karpitsaris - Secrétaire administrative

1. Approbation du PV du 28 septembre 2015

Le PV de la réunion du 28 septembre 2015 est approuvé moyennant les corrections suivantes :

- Correction du nom de famille d'Arlette Carpez - Nisot
- Monsieur AMAND est en réalité le secrétaire de la C2S
- Monsieur BRAGGAAR est le nouveau secrétaire du PS

2. Les Assises des Anciens

- Descriptif du projet :

Le descriptif détaillé du projet des Assises des Anciens est lu par Dominique Blondeel.

Après lecture du descriptif, l'ensemble du CA est d'accord avec le projet et son descriptif. Quelques remarques sont cependant émises :

- Il faut utiliser le terme « allongement de la vie » plutôt que « vieillissement » ;
- Il est important d'inclure le genre et l'origine de la personne dans le cadre des études et des travaux qui seront réalisés ;

- Engagement supplémentaire :

Le projet va nécessiter l'engagement d'un chargé de projet à temps plein. La question des aides à disposition est donc posée :

- Un contrat premier emploi ? Quelles sont les démarches et conditions ? Est-ce possible pour un CDD ou pour des tâches déterminées ?
- Un APE ? cumulable avec un premier employé déjà sous APE ?
- Autre ?

La secrétaire administrative est chargée d'obtenir les renseignements.

- Etude :

En vue de l'étude « attentes et besoins » prévue dans le descriptif du projet et du temps nécessaire à la réalisation de celle-ci, le CA se demande vers qui se tourner. Les propositions sont les suivantes :

- Une université, la quelle ?
- Madame Marie-Thérèse CASMAN,
- La FOPA,
- La FOPES.

Par ailleurs, compte tenu du coût de cette étude, la FOPES et le FOPA sont privilégiés par le CA.

La secrétaire est chargée de prendre contact avec Madame Danielle GALLEZ de la FOPA et Monsieur Pierre REMAN de la FOPES afin de connaître les délais nécessaires à une telle étude et demander s'ils seraient intéressés (travail de fin d'étude, travail de recherche,...).

- Calendrier du projet :

Initialement, la préparation se déroulait en 2016 et la présentation en 2017.

Après discussion, il semble plus intéressant d'un point de vue politique que la présentation se déroule en 2019, année électorale, dans le courant du 2^{ème} trimestre. La phase préparatoire se déroulerait donc de juin 2016 à décembre 2017.

Le budget serait donc réparti sur 2 ans (phase préparatoire et présentation).

- Budget :

Après discussion, certains postes peuvent être réduits et d'autres augmentés :

- Si le coordinateur est sous contrat 1^{er} emploi, il ne coûterait rien à la CAS, mais il faudrait compter des frais de fonctionnement et de déplacement (+/- 5.000,00€)
- Le budget « promotion » devra être revu à la hausse compte tenu des publications (+/-3.500,00€) et des documents de travail (+/- 1.500,00€)
- La CAS pourrait mettre, sur fonds propre 5.000,00€ en 2016 et 5.000,00€ en 2017, soit 10.000,00€

Le budget total s'élèverait à 32.000,00€ dont 22.000,00€ devront être sollicité en termes de subvention.

- Subsides :

Les subsides devront être demandés aux Ministres de l'éducation permanente et de l'égalité des chances. À Monsieur le Ministre Prévot, Monsieur le Ministre Furlan et Monsieur le Ministre Vervoort

- Divers :

Une série de pistes sont émises pour le projet dans sa phase de présentation :

- Une action de lancement pourra être mise en place : média, télé (on n'est pas des pigeons) ;
- Au lieu d'un dépliant d'invitation, un petit film peut être réalisé pour le même budget ;
- Politiques : quels sont les personnalités politiques à inviter ? (Education permanente, Affaires sociales pour RW et FWB, Egalité des Chances,...)
- Nombre d'invités : +/-1.000 : 700 à 800 participants sur les 7 jours de décentralisation et 250 pour la journée de conclusions

3. Le projet européen

Lecture est faite du projet adressé à Josette par Monsieur Rachid Bathoum.

Ledit projet semble se rapprocher fortement du projet WeDO.

Le CA décide de contacter Monsieur Rachid BATHOUM afin qu'il vienne présenter ce qu'il a à proposer lors du Bureau du 21 décembre prochain.

4. Le site de la CAS

Compte tenu du peu de temps restant, l'impasse est faite sur ce point.

Les membres du CA doivent se rendre sur le site de la CAS afin de faire la liste des éléments qui leur semble devoir être modifiés, corrigés ou de toute autre information qu'ils souhaiteraient voir apparaître sur le site de la CAS.

5. Les comptes 2015 :

Anne Marie Balthasart présente les comptes 2015 arrêtés au 30 novembre 2015.

Les remarques faites sont les suivantes :

- Trois cotisations membres manquent, deux chez Ecolo et le troisième est à vérifier afin d'adresser un rappel
- Il semble qu'un mois de remboursement APE manque, vérification doit être faite.
- Le remboursement des subsides non-justifiés pour 2013 et 2014 n'a pas encore pu être fait (cfr divers - banque)

Le CA est d'accord avec les comptes arrêtés au 30 novembre 2015.
--

6. Budget 2016

Anne Marie Balthasart présente le budget 2016, basé sur le budget 2015 et le réalisé 2015 :

- La cotisation de la C2S ne doit plus être prise en compte vu sa démission officielle de la CAS courant 2014 ;
- Le poste Télécommunication doit être augmenté en vue de l'achat d'un nouveau programme de comptabilité et de l'éventuelle installation d'internet au nom de la CAS au siège social ;

Le CA est d'accord avec le budget proposé

7. Divers :

a. Logiciel comptable :

Suite au problème de présentation des comptes rencontré l'année passée et à la rencontre avec Monsieur Wanlin, Anne Marie Balthasart s'est renseignée quant au prix d'un logiciel comptable adéquat qui conviendrait à Monsieur Wanlin.

Le logiciel BOB 50 coûterait 1.406,00€ TVAC.

Anne Marie Balthasart doit cependant se renseigner concernant la licence en cas d'installation du programme sur son ordinateur personnel.

Le CA accepte l'achat de ce logiciel par Anne Marie Balthasart.

b. Commission paritaire de la secrétaire administrative & prime de fin d'année

Le CA décide que la secrétaire peut assister à la discussion la concernant.

Bien que la Commission paritaire utilisée pour le calcul du salaire de la secrétaire soit correcte, le barème qui a été renseigné à l'UCM est erroné.

La CAS étant subsidié par la FWB et non pas la RW, le barème est différent.

Anne Marie Balthasart a distribué un tableau reprenant les différences de montants entre le barème actuellement utilisé (RW) et celui qui aurait dû l'être (CF).

Plusieurs propositions reprises sur le document distribué sont faites au CA.

Concernant la prime de fin d'année, Anne Marie Balthasart propose de prendre comme base de calcul de celle-ci le montant UNIPSO d'un montant de 362,17€ décidé par arrêté royal du 23.10.1979.

Le CA décide de rester sur le barème actuel (RW), avec prime de fin d'année sur base du montant UNIPSO pour la formule de calcul de celle-ci

c. C. Réunion COPIL du 02.12.2015 :

La secrétaire administrative fait un bref compte rendu de la réunion COPIL de la Province de Namur du 2 décembre 2015.

A la demande du COPIL, les questions suivantes sont posées :

- Des membres du COPIL peuvent-ils faire partie de la Commission NTIC qui sera mise en place par François ?
- La CAS a-t-elle des idées de projets fédérateurs à mettre en place avec le COPIL et ses membres ?

Le CAS décide que les membres du COPIL peuvent participer à la Commission NTIC et suggère que le COPIL participe aux Assises du Vieillissement.

d. Communiqué de Presse

Lors du dernier Bureau, un communiqué de presse avait été soumis aux membres du CA, mais aucun consensus n'a pu être trouvé.

Dominique distribue un texte qui avait été rédigé suite aux attentats de janvier 2015 (Charlie) et qui avait été mis de côté. Celui-ci est lu et corrigé par les membres.

Les remarques sont les suivantes :

- Il ne faut parler uniquement des attentats de Paris.
- Il faut également parler de la montée du FN en France

Le texte remanié sera transmis aux membres du CA pour approbation avant envoi aux différents médias.